

DEMANDE D'ADHESION et RENOUELEMENT

Plongeur et non plongeur – Saison 2023/2024



Groupement des Plongeurs Sauveteurs

Association de loi 1901 créée en 1977 sous le n° W142003827
Agréée Jeunesse et Sports sous le n° 14.83.026

Section Plongée, Apnée, Natation

Adresse : Piscine de la Grâce de Dieu
62 AV Père Charles de Foucault 14000 CAEN
Section affiliée à la F.F.E.S.S.M. sous le n°22140029
Adresse du site internet : <https://gpscaen.fr/>

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

- 1 fiche de renseignement (voir au verso)
- un certificat médical (de – 3mois) de non contre indication à la pratique des activités subaquatiques de la FFESSM.
- une attestation parentale pour les mineurs.

Sans présentation du certificat médical aucune demande de licence ne sera effectuée à la FFESSM

Informations PLONGEUR ET NON PLONGEUR

Les entraînements auront lieu : à la piscine de la Grâce de Dieu le vendredi soir de 21h15 à 22h30 et le samedi matin de 7h00 à 9h00, au stade nautique de Caen le dimanche matin de 7h45 à 9h00 (bassin intérieur), de 9h00 à 10h30 (fosse de 5 m) et le mardi soir de 19h45 à 22h00 (fosse de 5 m); pas d'entraînement en périodes de vacances scolaires. Ils seront assurés par un encadrant. Votre présence assidue est vivement souhaitée.

L'accès aux bassins est interdit en l'absence d'un encadrant.

La répartition des lignes d'eau est à l'initiative de l'encadrant plongée.

Le code du sport (articles D321.1 à D321.4) impose à tout groupement sportif d'informer et de proposer à ses membres la faculté de souscrire une Assurance Individuelle Accident.

Du seul fait de votre licence FFESSM vous bénéficiez de la garantie "Responsabilité Civile", **qui vous couvre** contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, **si vous causiez un dommage à AUTRUI** et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.

C'EST BEAUCOUP MAIS ... CE N'EST PAS TOUT ! Si vous êtes victime d'un accident, **VOUS N'ETES PAS ASSURE** ... mais vous pouvez l'être ... tout est possible, mais rien n'est fait sans votre demande. (voir au verso)

ACCES A LA PISCINE ET MISE A L'EAU

A partir du moment où votre dossier sera complet, l'accès aux bassins d'entraînements vous sera permis. Lors d'un entraînement, **la non présence d'un encadrant au bord du bassin, interdit toute mise à l'eau.**

Pièces à fournir				Photo (première adhésion)
Certificat Médical	Cotisation	1 Photo (nouveaux adhérents)		
Obligatoire (écrire en caractères d'imprimerie S.V.P.)				
NOM(usage):		PRENOM :		
NOM(naissance):		Lieu (naissance) :		Dépt :
ADRESSE (écrire en caractères d'imprimerie S.V.P.)				
N° _____ Type voie : _____ Nom de la voie : _____				
Code postal : _____ Localité de résidence : _____				
Date de naissance : ____ / ____ / ____ Profession - _____				
Tél Dom : Tél Port. : E-mail :				
DECOMPTE DE L'ADHESION 2024 (*)			ASSURANCE COMPLEMENTAIRE FEDERALE (*)	
Licence FFESSM « adulte » (à partir de 16 ans) 46,00€			- Loisir N°1 : 22 € / TOP 42.50 €	
Licence FFESSM « jeune » (de 12 à 15 ans) 29,00€			Garanties Décès : 15 000€ Invalidité permanente : 11 500 €	
J'ai déjà une licence F.F.E.S.S.M dans un autre club : je ne paye que la cotisation club (<u>joindre une photocopie</u>)			- Loisir N° 2 : 27 € / TOP 53.75 €	
Cotisation club : Plongée sous marine / Apnée 114,00€			Garanties Décès : 25 000 € Invalidité permanente : 40 000 €	
Cotisation club : natation 72,00€			- Loisir N°3 : 45,50 € / TOP 88.75 €	
Formation plongée* N1, N2, N3 75,00€			Garanties Décès : 45 000€ Invalidité permanente : 90 000 €	
Réductions familiale sur la cotisation club ½ tarif pour la 3 ^{ème} personne logeant sous le même toit -			<u>Nage avec palmes</u> -Piscine: 12,50 €	
Supplément assurance** Loisir N°1, 2, 3 ou piscine			Garanties Décès : 8000€ Invalidité permanente : 11 500 €	
Supplément assurance** Loisir TOP N°1, 2, 3				
TOTAL(***) :				
Nota :				
➤ (*)La formation plongée comprend ; 4 plongées techniques en milieu naturel, le brevet, la carte CMAS de la FFESSM, pochette zippée comprenant passeport et carnet de plongées.(coût réel 87€) (Les cours théoriques et pratiques sont dispensés gratuitement)			(*) Nota: ✓ Les montants d'indemnité correspondent à ceux de la saison 2023-2024	
➤ (**) Directement, à votre domicile, vous recevrez votre licence, un coupon d'abonnement à SUBAQUA au tarif préférentiel ainsi qu'une info plus détaillée sur les contrats d'assurances individuelles accident et assistance que vous êtes seul à décider de prendre ou pas; si vous ne l'avez pas fait à l'inscription.			✓ Le contrat d'assurance est visible sur le site www.ffessm.fr. Une copie papier est affichée au local de plongée.	
➤ (***) Paiement: 1 à 3 chèques représentant le total. Possibilité de paiement en 3 fois sur les mois octobre, novembre et décembre et en 2 fois sur les mois de novembre décembre.			✓ L'assurance complémentaire fédérale n'est pas obligatoire, vérifiez vos garanties de prises en charges de ce sport par votre assurance personnelle (multirisques) , mais devient obligatoire en cas de compétition.	
Je soussigné(e) déclare l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association et les règles définies par la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins et demande mon inscription au Groupement des Plongeurs Sauveteurs.				
CAEN le ____ / ____ / ____			Signature	

DATE CASI :